



PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME DANS LES ÉTATS EN TRANSITION D'AFRIQUE DE L'OUEST (CD4AML/FT)

MANDAT POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS NATIONAUX À L'INTENTION DU SECTEUR DES EPNFD - AGENTS IMMOBILIERS

Programme : Ateliers nationaux sur le renforcement de la conformité en matière de LBC/FT/FP des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD - agents immobiliers), à Lomé (Togo), du 21 au 24 octobre 2024, et à Banjul (Gambie), du 28 au 31 octobre 2024.

Durée de la formation : Atelier de formation (4 jours ouvrables) pour chaque pays et rapport de formation consolidé pour 2024 (5 jours ouvrables).

Lieu 1 : Lomé, Togo

Lieu 2 : Banjul, Gambie

CONTEXTE

1. Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est une institution spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 2000 pour promouvoir la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans la région.

2. En septembre 2022, le GIABA a signé un accord de don avec la Banque africaine de développement (BAD) destiné à la mise en œuvre du *Projet de renforcement des capacités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans les États en transition d'Afrique de l'Ouest*. Ce projet vise à contribuer au renforcement de la résilience en Afrique de l'Ouest, grâce à l'amélioration des dispositifs de LBC/FT et au renforcement

des capacités du GIABA et de ses États membres, en mettant l'accent sur dix (10) pays en transition¹. Les principaux objectifs du Projet sont les suivants : aider les pays en transition clés à mener et/ou à réviser efficacement et en temps voulu leurs évaluations nationales des risques, notamment en surmontant les difficultés liées au manque de données et de statistiques prêtes à l'emploi pour l'évaluation des risques et la planification stratégique ; aider les pays en transition clés à élaborer leurs stratégies nationales de LBC/FT, en cohérence avec les risques identifiés dans leurs évaluations nationales des risques (ENR) ; renforcer les capacités des fonctionnaires du secteur public et des entités déclarantes concernés, en particulier les Professions et Entreprises non Financières Désignées (EPNFD) ; et élaborer ou renforcer les outils et manuels de LBC/FT qui tiennent compte des particularités régionales, notamment le contexte de fragilité de certains pays et les réalités économiques de la région où opère le GIABA.

3. D'une manière générale, ce Projet sera mis en œuvre dans le cadre de trois (3) composantes, à savoir : i) le soutien aux États membres du GIABA en transition, pour la mise en œuvre de stratégies nationales de LBC/FT basées sur les conclusions des ENR ; ii) le renforcement des capacités des parties prenantes des secteurs public et privé sur les questions émergentes en matière de LBC/FT ; et iii) le soutien ciblant les capacités de mise en œuvre du GIABA en matière de gestion de projets.

4. Une activité clé dans le cadre de la deuxième composante du Projet est l'organisation d'ateliers nationaux sur le renforcement de la conformité en matière de LBC/FT par les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), notamment les négociants en pierres et métaux précieux, les avocats, les comptables et les agents immobiliers dans certains pays bénéficiaires. Les deux premiers pays à accueillir ces ateliers nationaux mettant l'accent sur les **agents immobiliers**² sont le Togo et la Gambie. Les présents Termes de référence concernent le recrutement de personnes ressources pour l'atelier national du Togo et de la Gambie.

Description du programme

5. Les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) peuvent être utilisées, volontairement ou involontairement, comme moyens de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT). La complexité et la nature des services/produits qu'elles fournissent les rendent vulnérables aux abus à des fins de BC/FT. Cette situation a des conséquences néfastes sur le développement et la sécurité, notamment en compromettant la stabilité et l'intégrité du système financier. Dans ce contexte, le Groupe d'Action Financière (GAFI) exige des pays qu'ils mettent en place un dispositif de supervision pour garantir le respect par les EPNFD des exigences en matière de LBC/FT. En outre, le GAFI appelle à une coopération/coordination nationale entre les autorités compétentes et, par ricochet, entre les autorités compétentes et le secteur privé (entités déclarantes) dans la mise en œuvre du dispositif de LBC/FT.

6. L'Évaluation Nationale des Risques (ENR) des États membres du GIABA a identifié plusieurs vulnérabilités concernant le secteur des EPNFD, notamment la faible sensibilisation aux risques de BC/FT et la piètre mise en œuvre des mesures préventives de LBC/FT. Au Togo et en Gambie en particulier, l'ENR a relevé des préoccupations concernant la nature informelle du secteur des EPNFD, et le fait que plusieurs des transactions sont effectuées en espèces, et que le commerce au sein du secteur est encore principalement informel (entrepris en dehors des institutions financières réglementées), ce qui constitue un risque sérieux de BC/FT. L'ENR a identifié le secteur immobilier comme l'EPNFD la plus exposée au risque parce que la plupart des activités de blanchiment sont

¹ Burkina Faso, Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sierra Leone et Togo.

² Cette décision a été prise en consultation avec les pays et en conformité avec les résultats de leurs ENR et REM.

menées par le biais de l'immobilier au Togo et en Gambie et également parce que la profession d'agent immobilier n'est même pas réglementée. Le Rapport d'Évaluation Mutuelle du Togo et de la Gambie révèle une faible performance générale des entités déclarantes, en particulier des EPNFD, dans l'application des mesures préventives de LBC/FT. L'état de conformité des EPNFD, en particulier des agents immobiliers, concernant la mise en œuvre des normes de LBC/FT, tel qu'il se présente aujourd'hui au Togo/en Gambie, a des implications négatives graves sur les efforts régionaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

7. Ainsi, le GIABA, à travers le projet de la BAD, entend mettre l'accent et axer l'assistance technique sur le renforcement des capacités des EPNFD, en particulier le secteur immobilier, pour approfondir la mise en œuvre du dispositif de LBC/FT au Togo et en Gambie et, en fin de compte, atteindre les objectifs généraux du GIABA. Le Projet renforcera la compréhension des Normes du GAFI relatives aux mesures préventives et à la réglementation/supervision par les praticiens du secteur immobilier. Le Projet y parviendra en organisant un atelier national de quatre (4) jours sur des sujets pertinents spécifiques du 21 au 24 octobre 2024 pour l'atelier de Lomé et du 28 au 31 octobre 2024 pour l'atelier de Banjul, en Gambie. Le programme est destiné aux praticiens du secteur immobilier, notamment les agents immobiliers (à savoir les avocats, les notaires, les autres professionnels du droit indépendants et les comptables qui sont impliqués dans l'achat et la vente de biens immobiliers), les organismes autorégulés et les autorités nationales compétentes. Un total d'environ quarante (40) participants dans chaque pays est attendu pour participer au programme.

Objectifs

8. L'objectif principal du programme est de promouvoir la mise en œuvre effective des Normes du GAFI dans le secteur immobilier. Plus précisément, les objectifs du programme se déclinent comme suit : i) sensibiliser, développer une compréhension commune entre les parties prenantes et renforcer la capacité des participants sur les questions de BC/FT dans le secteur immobilier ; ii) sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité d'établir et de mettre en œuvre un cadre réglementaire et de supervision de la LBC/FT pour le secteur immobilier dans le pays ; iii) fournir une plateforme pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions de LBC/FT ; iv) promouvoir la coopération, la coordination et l'engagement entre les autorités compétentes et les négociants de biens immobiliers sur la manière de mettre en œuvre efficacement les mesures préventives de LBC/FT ; et v) fournir aux parties prenantes concernées, notamment les négociants de biens immobiliers, les autorités de supervision/réglementation et les autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales, les connaissances nécessaires sur les vulnérabilités, les méthodes et/ou les canaux utilisés par les criminels dans le secteur immobilier pour blanchir les produits de la criminalité.

9. L'activité vise également à déclencher des actions de réglementation et de supervision des entités déclarantes mettant en œuvre des mesures préventives cohérentes dans le secteur immobilier.

Étendue de la mission

10. La mission sera mise en œuvre en deux phases (exécution de formations au Togo/en Gambie et production d'un rapport de formation consolidé pour tous les programmes de formations mis en œuvre en 2024 dans le cadre des projets de la BAD).

a) Exécution de formations

11. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le GIABA pour mettre en œuvre le programme. Il aidera à outiller plus de 40 participants en les dotant des compétences techniques

nécessaires à la mise en œuvre efficace des mesures préventives de LBC/FT dans le secteur immobilier au Togo/en Gambie. Le consultant facilitera des sessions approfondies sur plusieurs thèmes, notamment ceux-ci-après : *Aperçu des études de typologies du GIABA et du GAFI sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier ; Aperçu de l'évaluation nationale des risques de BC/FT au Togo/en Gambie - accent mis sur les vulnérabilités du secteur immobilier ; Aperçu du secteur immobilier au Togo/en Gambie ; Techniques de blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier : Exemples de cas et enseignements tirés ; Indicateurs d'alerte et indicateurs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur immobilier ; Vigilance à l'égard de la clientèle (CDD générale, PPE, pays à haut risque) et tenue de dossiers ; Identification du bénéficiaire effectif dans les transactions immobilières ; Identification et déclaration des opérations suspectes et des opérations en espèces ; Étude de cas - Dossier à étudier pour la mise en œuvre des obligations en matière de LBC/FT ; Mise en place d'un cadre interne de LBC/FT par une approche fondée sur les risques ; Bilan de la réglementation et de la supervision en matière de LBC/FT dans le secteur immobilier au Togo/en Gambie ; Rôle des organismes autorégulés dans la prévention de l'abus des agents immobiliers à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo/en Gambie ; Coopération et coordination dans la mise en œuvre des mesures préventives de LBC/FT dans le secteur immobilier : succès, défis / perspectives - Perspectives des parties prenantes ; Renforcement de la coopération dans la mise en œuvre des mesures préventives de LBC/FT ; Recours à des approches participatives, à des études de cas et à l'apprentissage expérientiel axé sur les adultes.*

b) Production d'un rapport de formation consolidé

12. Dans le cadre du Projet, des programmes de formation sont attendus dans quatre des huit pays bénéficiaires pendant l'exercice en cours (2024). La réalisation de cette mission est attendue après l'achèvement des quatre programmes de formation à mettre en œuvre en 2024. Ce rapport de formation consolidé est attendu, entre autres, pour mettre en évidence les enseignements, les défis de mise en œuvre au sein des EPNFD, les rôles des différentes parties prenantes, les prochaines étapes, etc. à travers les quatre pays. Cette activité sera intégrée aux produits livrables de l'un des consultants impliqués dans la formation des quatre pays, en tenant compte de la performance/qualité des produits livrables de ce dernier au cours des programmes de formation.

Tâches spécifiques à accomplir par les consultants

13. Sous la supervision générale du GIABA, les consultants s'acquitteront des tâches et responsabilités suivantes :

a) Offre de formation

- Servir de personne ressource pendant le programme.
- Animer des sessions approfondies sur les thèmes approuvés du programme.
- Fournir un résumé des questions clés qui ressortent de la formation et qui pourraient aider le Secrétariat à améliorer l'exécution de ses futurs programmes ou des formations ultérieures dans la région.
- Produire un rapport de synthèse du programme de formation.

(b) Production d'un rapport de formation consolidé

- Produire un rapport de formation consolidé complet sur les résultats du programme de renforcement des capacités des EPNFD dans les quatre États membres bénéficiaires (Togo, Gambie ; mis en œuvre en 2024 en Guinée et en Sierra Leone.

Résultat(s) tangible(s) et mesurable(s) attendu(s) :

14. En ce qui concerne l'*Atelier de formation, les produits livrables/résultats se présentent comme suit :*

- Présentations PowerPoint et études de cas (le cas échéant) assorties de documents de référence pertinents.
- Rapport de synthèse des programmes de formation, notamment sur les questions clés et les recommandations découlant de la formation.
- Enquête de fin d'atelier par les participants sur le cours et la réalisation des effets attendus.

15. Concernant toutes les formations mises en œuvre cette année (2024), il sera produit un rapport de formation consolidé complet mettant en évidence les enseignements tirés, les défis liés à la mise en œuvre de la LBC/FT au sein des EPNFD, les prochaines étapes, les rôles des différentes parties prenantes, etc. et pouvant éclairer les décisions politiques dans les États membres ainsi que les formations dans les États membres restants. Ce rapport devrait être présenté à la fois en version papier et en version électronique (en anglais ou en français).

Dates et renseignements concernant le mode de livraison des travaux :

16. Le consultant travaillera sous la supervision générale du GIABA. Le travaux du consultant se déroulera du 21 au 24 octobre 2024 pour l'atelier de formation à Lomé et du 28 au 31 octobre 2024 pour l'atelier de formation à Banjul.

QUALIFICATIONS

Niveau d'étude

17. Le consultant doit être titulaire d'au moins un diplôme de master en économie, finance, administration des affaires, droit, comptabilité, sciences politiques, lutte contre le blanchiment de capitaux ou dans un autre/d'autres domaine(s) pertinent(s), décerné par une université dûment reconnue, et notamment d'une qualification en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Expérience

18. justifier d'au moins 7 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la conformité en matière de LBC/FT ou de la supervision des EPNFD ; avoir une bonne compréhension des enjeux et défis de la LBC/FT, notamment des risques de BC/FT en Afrique subsaharienne et/ou dans les pays de l'UMOA en particulier ; avoir une excellente compréhension des mesures préventives en matière de LBC/FT incombant aux EPNFD et une compréhension approfondie de l'application de l'approche fondée sur les risques de BC/FT ainsi que de la supervision fondée sur les risques ; et dans le cas de la mission au Togo, avoir une parfaite maîtrise de la Loi uniforme relative à la lutte

contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'UMOA (connaissance de la nouvelle Directive de l'UMOA du 31 mars 2023) constituerait un atout supplémentaire.

Autres compétences générales

19.

- Avoir une connaissance approfondie des Normes du GAFI relatives aux mesures préventives
- Une expérience dans le domaine du renforcement des capacités est souhaitable
- Une expérience dans l'organisation de formations régionales/nationales constituera un atout supplémentaire
- Disposer d'excellentes compétences analytiques et rédactionnelles
- Une expérience en évaluation mutuelle (évaluation des mesures préventives) / une formation en évaluation mutuelle constituera un atout.
- Afficher d'excellentes capacités de communication et de présentation en français (pour l'atelier à Lomé) et en anglais (pour l'atelier à Banjul). Les compétences linguistiques constituent un critère de présélection. Pour l'atelier de Lomé, seules les candidatures dont les compétences linguistiques (en français) sont avérées seront prises en compte et évaluées à l'aune des critères de sélection ci-dessous. Pour l'atelier de Banjul, seules les candidatures dont les compétences linguistiques (en anglais) sont avérées seront prises en compte et évaluées à l'aune des critères de sélection ci-dessous.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection		Pondération des notes	Nombre maximum de points à obtenir	Consultant				
				A	B	C	D	E
1.	Expérience professionnelle (au moins 7 ans) dans le domaine de la conformité en matière de LBC/FT ou de la supervision des EPNFD.	20 %	20					
2.	Bonne compréhension des enjeux et défis de la LBC/FT, notamment des risques de BC/FT en Afrique subsaharienne et dans les pays de l'UMOA	10 %	10					
3.	Excellente compréhension des Normes du GAFI, en particulier des mesures préventives de LBC/FT incombant aux EPNFD	10 %	10					
4.	Capacités d'analyse et de rédaction	10 %	10					
5.	Compétences linguistiques et de	10 %	10					

	communication (en français ou en anglais)							
6.	Compétences en matière de présentation / Expérience dans le renforcement des capacités et l'organisation de formations régionales/nationales	10 %	10					
7.	Appréciation des évaluations mutuelles / formation sur les évaluations mutuelles	10 %	10					
8.	Qualification académique/professionnelle pertinente dans le domaine et certification professionnelle en matière de LBC/FT.	10 %	10					
9.	Connaissance de la Loi uniforme relative à la LBC/FT dans les États de l'UMOA (Togo uniquement).	10 %	10					
Total			100					

SECRETARIAT DU GIABA

Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
 Complexe SICAP, Point E, 1^{er} Étage, Immeuble A, Av Cheikh Anta Diop x Canal IV, BP 32400
 Dakar, Sénégal

Tel : +221 33 859 1818 Ext 838. Fax : +221 33 824 17 45